



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 AVRIL 2018 A 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du mercredi 4 avril 2018, s'est rassemblé, en date du mardi 10 avril 2018 à 20h00, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

A l'ouverture de la séance :

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marc HAVARD, Marie ASSIBAT, Jean-Claude DARRACQ-PARIES, Delphine DAUBA, Claude POMIES, Christophe CARTEAU, Nadine JOIE, Marie-France BARRE, Vincent BARRAILH-LAFARGUE, Stéphane LACAU, Régine MAURO, Jean-Claude SOUC, Claire HAUPT, Cédric BOUET, Philippe PELLARINI, Jean-Pierre CAUDY, Robert CABE, Florence GACHIE, Paulette SAINT GERMAIN, Agathe BOURRETERE, Jérémy MARTI.

PROCURATIONS : M. Stéphane BRETHES à M. Xavier LAGRAVE, Mme Carole DUPRIEU à Mme Delphine DAUBA, Mme Sonia GUIVARC'H à M. Claude POMIES.

EXCUSES : M. KEVIN ODEN, M. Jérôme SAUBOUAS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 27

Conseillers Municipaux présents : 22

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 3

Conseillers Municipaux excusés : 2

1- COMMUNICATIONS

NEANT.

2- ADOPTION DU COMPTE-RENDU ET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 MARS 2018 (DELIBERATION N° 2018-020)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le compte-rendu et le procès-verbal établis suite à la séance du Conseil Municipal du mardi 13 mars 2018.

Mme Saint Germain a signalé une erreur en page 5 du procès-verbal. En effet la ligne « Des factures de 2015 mandatées en 2016 ont engendré une hausse des frais de télécommunications » doit être supprimée.

M. Cabé a fait remarquer une incohérence en page 7 du procès-verbal lorsqu'il est indiqué : « M. le Maire continue à être présent et n'interfère pas dans la gestion de la ville ». Le procès-verbal est modifié en ce sens : « M. le Maire continue à être présent et interfère bien dans la gestion de la ville ».

3- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION N° 2018-021)

Concernant le Budget principal de la commune, Mme Assibat, Adjointe au Maire en charge des finances, a rappelé à l'Assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2017 présentait pour sa section de fonctionnement un excédent à hauteur de 1.037.747,93 euros et un excédent de sa section d'investissement à hauteur de 1.873.290,00 euros.

Il revenait ainsi à l'Assemblée de se prononcer sur la répartition, sur le Budget principal 2018, de l'excédent de la section de fonctionnement 2017 de ce budget, sachant que du fait de l'excédent du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait pas de déficit à couvrir. L'excédent constaté de la section d'investissement sera automatiquement reporté au Budget principal 2018 au sein de cette même section d'investissement.

Il était donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation de résultat de fonctionnement constatée au sortir de l'exercice 2017 comme suit 37.747,93 euros en section de fonctionnement (compte 002/excédent) et 1.000.000,00 euros en section d'investissement (compte 1068) du Budget principal 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif du Budget principal de l'exercice 2017, faisant ainsi suite à l'approbation, au cours de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2018, du Compte Administratif de l'exercice 2017,

CONSTATANT que le Compte Administratif du Budget principal pour l'exercice 2017 fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 1.037.747,93 euros,

CONSTATANT que le Compte Administratif du Budget principal pour l'exercice 2017 fait apparaître un excédent de la section d'investissement à hauteur de 1.873.290,00 euros,

A DECIDE d'affecter le résultat du Compte Administratif du Budget principal de l'exercice 2017 comme suit, sachant que du fait de l'excédent du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait pas de déficit à couvrir :

BUDGET PRINCIPAL	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017	
Excédent de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2017	1.037.747,93 euros
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 AU BUDGET 2018	
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement du Budget 2018	1.000.000,00 euros
Report créditeur au compte 002/excédent de la section de fonctionnement du budget 2018	37.747,93 euros

L'excédent constaté de la section d'investissement pour 2017 (1.873.290,00 euros) sera automatiquement reporté au Budget principal 2018 au sein de la section d'investissement.

4- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE « GARAGES » (DELIBERATION N° 2018-022)

Concernant le Budget annexe "Garages", Mme Assibat, Adjointe au Maire en charge des finances, a rappelé à l'Assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2017 présentait pour sa section de fonctionnement un excédent à hauteur de 31.898,79 euros et un équilibre de sa section d'investissement à hauteur de 0 euro.

Il revenait donc désormais à l'Assemblée de se prononcer sur la répartition de l'excédent de la section de fonctionnement 2017 de ce Budget annexe, sachant que du fait de l'équilibre du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait pas de déficit à couvrir.

Il était donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation de la totalité de cet excédent de la section de fonctionnement pour l'exercice 2017 (31.898,79 euros) en section de fonctionnement (compte 002/excédent) de ce Budget annexe 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif du Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2017, faisant ainsi suite à l'approbation, au cours la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2018, du Compte Administratif de l'exercice 2017,

CONSTATANT que le Compte Administratif du Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2017 fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 31.898,79 euros,

CONSTATANT que le Compte Administratif du Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2017 fait apparaître un équilibre de la section d'investissement à hauteur de 0 euro,

A DECIDE d'affecter le résultat du Compte Administratif du Budget annexe "Garages" de l'exercice 2017 comme suit, sachant que du fait de l'équilibre du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait donc pas de déficit à couvrir :

BUDGET ANNEXE "GARAGES"	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017	
Excédent de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2017	31.898,79 euros
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 AU BUDGET 2018	
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement du Budget 2018	-
Report créditeur au compte 002/excédent de la section de fonctionnement du Budget 2018	31.898,79 euros

5- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL «LES CHENES » (DELIBERATION N° 2018-023)

Concernant le Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes", Mme Assibat, Adjointe au Maire en charge des finances, a rappelé à l'Assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2017 présentait pour sa section de fonctionnement un équilibre à 0 euro et un excédent de sa section d'investissement à hauteur de 30.403,53 euros.

Il n'y avait donc pas d'excédent de fonctionnement à affecter à ce Budget annexe 2018. L'excédent constaté de la section d'investissement sera automatiquement reporté à ce Budget annexe 2018 au sein de cette même section d'investissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif du Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2017, faisant ainsi suite à l'approbation, au cours de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2018, du Compte Administratif de l'exercice 2017,

CONSTATANT que le Compte Administratif du Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2017 fait apparaître un équilibre à 0 euro pour la section de fonctionnement,

CONSTATANT que le Compte Administratif du Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2017 fait apparaître un excédent de la section d'investissement à hauteur de 30.403,53 euros,

A CONSTATE qu'il n'y avait donc pas d'excédent de fonctionnement à affecter au Budget 2018.

L'excédent constaté de la section d'investissement sera automatiquement reporté à ce Budget annexe 2018 au sein de cette même section d'investissement.

6- BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION N° 2018-024)

Sur la base notamment de l'ensemble des documents précédemment transmis avec leurs convocations aux membres du Conseil Municipal, Mme Assibat, Adjointe au Maire en charge des finances, a présenté, en détail, à l'Assemblée le projet de Budget principal de la commune pour l'exercice 2018 qui s'équilibrait, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 12.051.121,12 euros. Pour ce projet de Budget principal 2018, la section de fonctionnement s'équilibrait ainsi, en dépenses et en recettes, à 5.717.035,65 euros et la section d'investissement s'équilibrait, en dépenses et en recettes, à 6.334.085,47 euros.

Mme Assibat a ensuite invité l'Assemblée à se prononcer sur ce projet de Budget primitif 2018 de la commune (Budget principal).

Ce projet de Budget principal 2018 a été présenté en détail.

FONCTIONNEMENT

Mme Assibat est revenue largement sur les dépenses et recettes de cette section de fonctionnement, article par article, en se basant notamment sur un document détaillé communiqué en ce sens auprès des Conseillers Municipaux avec leurs convocations.

Les dépenses de fonctionnement prévues au Budget principal 2018 s'élèvent au total à 5.717.036 €, soit :

- + 99.393 € par rapport au Budget principal 2017 (+ 1,77 %),
- + 368.785 € par rapport au Compte Administratif 2017 (+ 7,03 %).

Les principales dépenses de fonctionnement pour 2018 se présentent ainsi :

DEPENSES	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Evolution % (BP 2017/ BP 2018)
Charges à caractère général	1.560.580 €	1.336.763 €	1.650.595 €	+ 5,76 %
Charges de personnel	2.435.400 €	2.271.425 €	2.414.800 €	- 0,85 %
Atténuation de produits	208.521 €	181.904 €	246.821 €	+ 18,37 %
Dépenses imprévues	20.000 €	0 €	20.000 €	-
Opérations d'ordre	301.791 €	301.791 €	286.201 €	- 5,17 %
Autres charges de gestion courante	560.851 €	550.351 €	557.069 €	- 0,67 %
Charges financières	225.000 €	201.634 €	205.000 €	- 8,88 %
Charges exceptionnelles	5500 €	5000 €	6550 €	+ 19,09 %
Virement à la section d'investissement	300.000 €	0 €	330.000 €	+ 10,00 %
Autres charges (cessions)	0 €	399.990 €	-	
TOTAL	5.617.643 €	5.248.858 €	5.717.036 €	+ 1.77 %

Mme Assibat indique que le poste « carburant » augmente légèrement cette année.

Quant au poste « fournitures de voirie » une augmentation est prévue dû aux travaux sur des chemins ruraux.

Une augmentation également du poste « Etudes et recherches » car cette année il sera mandatée la facture du diagnostic des risques psychosociaux ainsi qu'une étude pour relancer le marché d'assurances qui doit se terminer le 31 décembre 2018.

Des photocopieurs seront dorénavant loués ce qui engendrera une augmentation du poste « Location mobilière ».

S'agissant des charges de personnel, Mme Assibat précise une diminution de 0,85 % par rapport au BP 2017 malgré les avancements de grade, les reclassements de l'ensemble des échelles indiciaires, les heures supplémentaires pour les manifestations...

Un virement à la section d'investissement de 330 000 € est prévu.

Le poste « subventions aux associations et personnes de droit privé » prévoit un montant de 220 630 € pour les associations, un fond de réserves de 9 370 € ainsi qu'un montant de 50 000 € qui sera alloué dans le cadre d'Auto Prem's.

Les principales modifications sont une baisse de 4 000 € à l'association VA Omnisports qui dispose de nouveaux locaux et qui par conséquent ne paiera plus l'électricité, gaz...

Une augmentation cette année de 750 € pour l'association Arabesque qui rencontre des difficultés financières.

Une augmentation également du CAMA de 2 000 €. Pour rappel, cette association avait connu une baisse en 2016.

Une augmentation de 500 € pour les Arsouillos qui fêtera cette année son cinquantième anniversaire.

L'enveloppe dédiée aux frais de déplacement a augmenté de 1 000 € du fait du redécoupage des régions qui engendre des déplacements plus importants des clubs sportifs.

Les recettes de fonctionnement prévues au Budget principal 2018 s'élèvent au total à 5.717.036 €, soit :

+ 99.393 € par rapport au Budget principal 2017 (+ 1,77 %),

- 569.570 € par rapport au Compte Administratif 2017 (- 9,06 %).

Les principales recettes de fonctionnement pour 2018 se présentent ainsi :

RECETTES	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Evolution BP 2017 / BP 2018
Résultat de fonctionnement reporté	20.554 €	20.554 €	37.748 €	+ 83,65 %
Atténuation de charges	113.000 €	134.906 €	113.000 €	-
Opérations d'ordre	12.000 €	9.476 €	27.200 €	+ 126,67 %
Produits de gestion courante	80.181 €	87.463 €	78.854 €	- 1,66 %
Impôts et taxes	3.734.152 €	3.828.187 €	3.780.666 €	+ 1,25 %
Dotations et subventions	1.306.345 €	1.384.933 €	1.317.068 €	+ 0,82 %
Autres produits de gestion courante	351.000 €	395.924 €	362.000 €	+ 3,13 %
Produits financiers	0 €	37 €	0 €	-
Produits exceptionnels	411 €	425.124 €	500 €	+ 2,02 %
Reprise sur amortissements	0 €	-	0 €	-
TOTAL	5.617.643 €	6.286.606 €	5.717.036 €	+ 1,77 %

Les recettes des impôts et taxes sont en augmentation (1,25 %) avec un produit fiscal "attendu" de 3.352.127 euros.

La commune percevra cette année 107 719 € au titre de la taxe sur les déchets.

S'agissant de la taxe sur l'électricité, il est inscrit 130 000 €.

Une diminution du poste « Droit de mutation » est à prévoir par rapport à l'année exceptionnelle de 2017 (vente de la Clinique de l'Adour).

Le chapitre « Dotations et subventions stagne (0,82 %).

Mme Assibat précise avoir reçu la notification de la DGF, DSR et DNP.

	BP 2018	Notification 2018
DGF	537 968 €	537 210 €
DSR	400 000 €	431 036 €
DGD	149 077 €	149 077 €
DNP	40 000 €	42 343 €

Mme Assibat précise qu'il s'agira d'une recette supplémentaire de 32 621 €.

Les allocations compensatrices au titre de la TH/TF sont en augmentation de 3,19 %.

Mme Assibat indique que l'Etat a prévu de verser une recette complémentaire au titre de la prise en charge des cartes nationales d'identité biométriques (+ 3 550 €).

Les revenus des immeubles seraient de 360 000 €.

INVESTISSEMENT

Mme Assibat est revenue largement sur les dépenses et recettes de cette section d'investissement, opération par opération, en se basant notamment sur un document détaillé communiqué en ce sens auprès des Conseillers Municipaux avec leurs convocations.

Les dépenses d'investissement prévues au Budget principal 2018 s'élèvent au total à 6.334.085 €, soit :

+ 1.305.557 € par rapport au Budget principal 2017 (+ 25,96 %),

+ 4.013.103 € par rapport au Compte Administratif 2017 (+ 172,90 %).

Les principales dépenses d'investissement du Budget principal pour 2018 se présentent ainsi :

	<i>BP 2014</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
Restes à réaliser dépenses (n-1)	1.714.151 €	1.949.285 €	2.559.684 €	3.290.035 €	3.204.368 €
Déficit investissement (n-1)	-	-	-	-	-
Remboursement de la dette en capital	933.666 €	901.161 €	879.990 €	862.360 €	810.248 €
Compte courant d'associés (GES)	-	-	250.000 €	-	-
Régularisation amortissements	380 881 €	-	-	-	-
Régularisation TVA	170 €	-	-	-	-
Travaux et équipements sportifs	14.500 €	298.410 €	127.596 €	36.480 €	88.162 €
Patrimoine historique et équipements culturels	191.500 €	100.398 €	56.000 €	70.000 €	805.483 €
Bâtiments et équipements publics	164.050 €	80.060 €	159.100 €	4.400 €	83.300 €
Equipements des services municipaux	169.750 €	44.566 €	45.015 €	71.998 €	44.328 €
Equipements de sécurité	10.000 €	4.500 €	1.000 €	800 €	4.000 €
Amélioration des quartiers	292.539 €	93.130 €	59.038 €	483.117 €	587.433 €
Environnement	30.300 €	33.500 €	14.000 €	15.000 €	5.000 €
Subventions d'équipement	195.124 €	423.212 €	48.000 €	187.338 €	373.763 €
Acquisitions foncières	0 €	0 €	200.000 €	7.000 €	328.000 €
TOTAL	4.096.631 €	3.928.222 €	4.399.423 €	5.028.528 €	6.334.085 €

Les principaux investissements prévus par la commune en 2018 (Budget principal) :

- Piscine couverte : étude de sol, concours d'architecte ;
- Continuation de la politique d'équipements sportifs ;
- Travaux Hôtel de Ville ;
- Mise aux normes cloches de l'église de Subéhargues ;
- Création d'une piste cyclable ;
- Couverture du vélodrome (participation) ;
- Travaux en régie (divers travaux paysagers rue René Méricam et au giratoire route de Bordeaux ...) ;
- Mise en place d'un columbarium au niveau du cimetière communal de Subéhargues ;
- Mise aux normes accessibilité du camping ;
- Travaux aux arènes (peinture, toilettes) ;
- Equipements techniques des services municipaux (dont achat d'un fourgon ...) ;
- Acquisition de petits matériels de sécurité ;
- Travaux rue René Méricam ;
- Travaux Quai des Graverots ;

- Travaux giratoire route de Bordeaux ;
- Travaux à la passe à Canoë-Kayak ;
- Diverses subventions d'équipement (Sydec, Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour) ;
- Acquisitions foncières Eco-quartier de Lariou ;
- ...

Les recettes d'investissement prévues au Budget principal 2018 s'élèvent au total à 6.334.085 €, soit :

- + 1.305.557 € par rapport au Budget principal 2017 (+ 25,96 %),
- + 2.139.813 € par rapport au Compte Administratif 2017 (+ 51,02 %).

Les principales recettes d'investissement du Budget principal pour 2018 se présentent ainsi :

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Restes à réaliser recettes (n-1)	1.046.829 €	937.860 €	696.405 €	907.158 €	759.482 €
Excédent investissement (n-1)	573.773 €	846.576 €	1.083.889 €	1.430.925 €	1.873.290 €
Excédent de fonctionnement (n-1)	429.968 €	620.393 €	1.016.637 €	1.061.565 €	1.000.000 €
Virement de la section de fonctionnement	-	-	250.000 €	300.000 €	330.000 €
Amortissement	322.210 €	328.541 €	289.088 €	301.791 €	286.200 €
FCTVA	362.784 €	144.628 €	165.713 €	64.495 €	200.000 €
Compte courant d'associés (GES)	-	-	-	-	250.000 €
TA	100.000 €	80.000 €	50.000 €	30.000 €	50.000 €
Subventions Etat / CG 40 / CR Aquitaine pour Eglise Sainte-Quitterie	123.875 €	-	55.000 €	-	-
Subventions Etat / CG 40 / CR Aquitaine pour Hôtel de Ville	-	-	-	-	400 000 €
Subventions État / CG 40 pour extension salle Omnisports	-	-	158.223 €	-	-
Subvention CD40 (FEC 2018) pour les travaux aux arènes	-	-	-	11 300 €	10 000 €
Fonds de concours Com. Com. Quai des Graverots	-	3.515 €	-	200 000 €	262 818 €
Subvention CG40 rue René Méricam	-	-	-	-	193 500 €
Autres subventions	-	-	29.006 €	1.294 €	178.795 €
Emprunt	550.000 €	860.000 €	400.000 €	720.000 €	540.000 €

L'emprunt prévu au Budget principal 2018 (540.000 €) représente 9,78 % du total des dépenses d'investissement 2018 hors remboursement de la dette en capital.

La commune poursuit sa politique active de désendettement sur ce mandat sans augmentation de sa fiscalité « ménages ».

<i>Années</i>	<i>Encours au 31/12</i>	<i>Annuités</i>
CA 2012	6 889 266 €	1 472 793 €
CA 2013	6 743 962 €	1 279 342 €
CA 2014	6 491 129 €	1 207 765 €
CA 2015	6 464 967 €	1 138 542 €
CA 2016	5 991 977 €	1 107 836 €
CA 2017	5 864 617 €	1 052 230 €
BP 2018	5 704 368 €	997 168 €
Soit	- 2,73 %	- 5,23 %

M. le Maire précise que pour les travaux de la rue René Méricam, la Préfecture n'a pas octroyé la subvention au titre de la DETR car les travaux de voirie sont inéligibles. M. le Maire a rencontré le secrétaire général de la Préfecture. Ce dossier n'a pas été défendu par M. Cabé lors de la commission départementale. M. Cabé ayant simplement dit avec un petit sourire « c'est regrettable », par contre M. Cabé a défendu les dossiers de Classun et Saint-Agnet. M. le Maire trouve normal qu'on défende ces dossiers là mais cela aurait été tout aussi normal de défendre celui d'Aire sur l'Adour. M. le Maire rappelle à M. Cabé qu'il est avant tout élu au sein du conseil municipal d'Aire sur l'Adour.

S'agissant du bâtiment « Anciennes Halles », M. le Maire informe avoir reçu un couple qui souhaite investir et créer un bowling, une salle de jeux et un laser west. Ce couple souhaiterait le louer voire l'acheter par la suite. Ce dossier sera étudié rapidement.

Mme Haupt précise que les dessins de rue appelés « Street Art » seraient placés à différents endroits de la ville. Mme Haupt a trouvé une muraliste, landaise, qui pourrait s'occuper de ce dossier.

M. Cabé précise que c'est lui qui a demandé au couple de rencontrer M. le Maire pour le projet bowling. Toutefois, il y a toute une série de vérifications à faire, mais M. Cabé ne préfère pas en dire plus.

S'agissant de la DETR, les services d'instruction de la préfecture avaient invalidé le dossier d'Aire sur l'Adour comme 6 autres dossiers. Les travaux de voirie, trottoirs, éclairage public ne sont plus éligibles au titre de la DETR.

En octobre, M. le Préfet avait donc adressé à tous les élus du département un courrier précisant les dépenses éligibles ou pas. M. Cabé indique que M. le Maire a présenté un mauvais dossier, sans étude préalable complète, seule condition pour le rendre éligible.

M. le Maire précise que les services préfectoraux connaissent parfaitement le dossier. Ils avaient même indiqué ce qu'il devait être inscrit pour rendre ce projet éligible. Effectivement les travaux de voirie ne sont pas éligibles mais les travaux d'accessibilité le sont. La sécurisation des riverains (travaux de trottoirs) également. Cette rue Méricam, rentre directement en centre-ville, en plein cœur de ville. Elle pouvait donc être éligible. M. le Maire rappelle qu'il aurait souhaité que M. Cabé défende ce dossier, même si au final cela n'aurait peut-être rien changé quant à l'attribution de cette dotation.

Mme Gachie revient sur le dossier de la piscine. « Ce projet n'a pas avancé depuis maintenant 2 ans. (pas de débat, étude de sol pour quel endroit...). Différentes études réalisées par des médias indiquent que les coûts sont largement supérieurs aux prévisionnels. Le projet de la piscine aturine coûterait en investissement 8 millions d'euros et en fonctionnement 550 000 /600 000 euros annuellement. Il n'y a jamais eu d'étude sur l'impact financier du budget communal à long terme. Cet investissement est démesuré pour la ville d'Aire sur l'Adour. Certains élus de la majorité partageraient également ce point de vue, car certains s'en sont ouverts ». C'est donc pour cela que sur ce chapitre-là, les élus de l'opposition voteront contre.

M. Barrailh-Lafargue précise que les élus de la majorité auraient aimé lancer ce projet bien avant. Toutefois, certains dossiers (GES, Eco-Quartier de Lariou) ne l'ont pas permis. Ce projet est viable financièrement.

M. le Maire rappelle à Mme Gachie que toutes ses interrogations ont été précisées lors des derniers conseils où elle était absente.

L'étude de sol à la Plaine des Jeux a été réalisée. Le Cabinet Adoc l'analyse actuellement. Si le sol ne permettrait pas la construction de cette piscine couverte, elle pourrait alors être réalisée à Lariou.

M. le Maire a également précisé que le dossier sera présenté aux membres de la commission « Sports » et « Urbanisme », puis en conseil municipal pour lancer le concours d'architectes.

Aujourd'hui, la stabilité des comptes permet d'intégrer cet équipement tant en investissement qu'en fonctionnement. L'investissement serait de 8,5 millions, le coût de fonctionnement serait de 400 000 €. Toutefois, il faut rappeler que la piscine actuelle coûte actuellement 120 000 euros.

M. Cabé précise que dans l'étude du cabinet Adoc, il n'y a pas la charge de l'emprunt. En effet, si la commune obtenait 2 millions d'euros de subventions, la commune devra financer les 6,5 millions restants. De plus, M. Cabé indique que des travaux supplémentaires devront être réalisés au bout de 10 ans. « C'est le cas, aujourd'hui, pour la piscine d'Hagetmau qui a 11 ans et où il a fallu rajouter 600 000 euros. Les piscines couvertes sont des gouffres financiers. S'agissant du projet de la piscine couverte aturine, les travaux ne commenceront pas avant l'été 2019 et ne seront pas finis en 2020. Ce sera donc la prochaine équipe municipale qui devra supporter les dépenses financières ». Enfin, M. Cabé précise qu'il est favorable au concours d'architectes car cela permettra de connaître précisément le coût de cet équipement. Il précise qu'il peut y avoir des projets alternatifs et moins coûteux pour la collectivité.

M. le Maire rappelle les propos tenus par M. Cabé : « M. Lagrave n'est pas un bon politique mais un bon gestionnaire ». Ce à quoi M. le Maire a répondu lors de ce conseil : « être un bon gestionnaire, permet aujourd'hui de réaliser ce beau projet. En effet, il s'agit d'un investissement très important qui engendrera une attractivité supplémentaire pour la ville d'Aire sur l'Adour. Ce projet est viable financièrement et se fera sans une augmentation des impôts ».

M. Marti souhaite revenir sur le dossier de la couverture du vélodrome. Quelles sont les avancées sur ce dossier, car les travaux ne s'élèveraient pas à 150 000 euros mais plutôt à 300 000 euros.

M. Cabé pense que ce dossier est mal étudié. Il devrait être inscrit en parallèle des dépenses, des aides financières. M. Cabé pense que les 50 000 euros sont inscrits pour faire plaisir à M. Lacau.

M. le Maire précise que ce dossier est en cours. Il a rendez-vous prochainement avec Enerlandes qui doit apporter un soutien technique et logistique. Il indique également que ce projet ne pourra se faire que si la Fédération Nationale de Cyclisme le valide. Enfin, ce projet demande l'implication de différents partenaires.

Il s'agit d'un projet économique.

Mme Saint Germain fait une synthèse du budget présenté. S'agissant du fonctionnement, il est cohérent sauf sur les chapitres « 011 : charges à caractère général » et « 012 : charges du personnel » où les dépenses ont été surestimées de 150 000 euros pour le chapitre 011 et de 100 000 euros pour le chapitre 012. Ces 250 000 euros pourraient être transférés à la section d'investissement et réduiraient ainsi le recours à l'emprunt. Mme Saint Germain rajoute : « Où s'agit-il encore d'une cagnotte pour la piscine ».

Mme Saint Germain précise que les élus de l'opposition voteront contre.

Le budget investissement est cohérent sauf pour la piscine, le vélodrome et les acquisitions foncières de Lariou. C'est pourquoi, ils voteront contre les inscriptions budgétaires concernant la piscine, le vélodrome et les acquisitions foncières.

M. Cabé demande que la commune rachète la totalité des terrains de l'éco quartier de Lariou en empruntant sur 20 ans (taux qui sont encore aujourd'hui particulièrement intéressants). L'amortissement se ferait ainsi sur 20 ans et non sur 7 ans comme c'est le cas actuellement.

Après en avoir délibéré et par 20 voix pour et 5 contre (M. Robert CABE, Mme Florence GACHIE, Mme Paulette SAINT GERMAIN, Mme Agathe BOURRETERE, M. Jérémy MARTI ont voté contre le budget de fonctionnement et contre les inscriptions budgétaires de la piscine, du vélodrome et des acquisitions foncières de Lariou du budget investissement), le Conseil Municipal a adopté le projet de Budget principal de la commune pour l'exercice 2018 tel que présenté par

Mme Assibat et a arrêté les dépenses de la section de fonctionnement à 5.717.035,65 euros et les recettes de la section de fonctionnement à 5.717.035,65 euros, les dépenses de la section d'investissement à 6.334.085,47 euros et les recettes de la section d'investissement à 6.334.085,47 euros.

Le Budget principal de la commune pour l'exercice 2018 s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 12.051.121,12 euros.

7- BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE « GARAGES » (DELIBERATION N° 2018-025)

Sur la base notamment de l'ensemble des documents précédemment transmis avec leurs convocations aux membres du Conseil Municipal, Mme Assibat a présenté, en détail, à l'Assemblée le projet de Budget annexe de la commune "Garages" pour l'exercice 2018 qui s'équilibrait, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 35.498,43 euros. Pour ce projet de Budget annexe "Garages" 2018, la section de fonctionnement s'équilibrait ainsi, en dépenses et en recettes, à 35.498,43 euros et la section d'investissement s'équilibrait, en dépenses et en recettes, à 0 euro.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2018 tel que présenté par Mme Assibat et a arrêté les dépenses de la section de fonctionnement à 35.498,43 euros, les recettes de la section de fonctionnement à 35.498,43 euros, les dépenses de la section d'investissement à 0 euro et les recettes de la section d'investissement à 0 euro.

Le Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2018 s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 35.498,43 euros.

8- BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE RELATIF AU LOTISSEMENT COMMUNAL « LES CHENES » (DELIBERATION N° 2018-026)

Sur la base notamment de l'ensemble des documents précédemment transmis avec leurs convocations aux membres du Conseil Municipal, Mme Assibat a présenté, en détail, à l'Assemblée le projet de Budget annexe de la commune relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2018 qui s'équilibrait, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 622.591,04 euros. Pour ce projet de Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" 2018, la section de fonctionnement s'équilibrait ainsi, en dépenses et en recettes, à 300.795,52 euros et la section d'investissement s'équilibrait, en dépenses et en recettes, à 321.795,52 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2018 tel que présenté par Mme Assibat et a arrêté les dépenses de la section de fonctionnement à 300.795,52 euros, les recettes de la section de fonctionnement à 300.795,52 euros, les dépenses de la section d'investissement à 321.795,52 euros et les recettes de la section d'investissement à 321.795,52 euros.

Le Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2018 s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 622.591,04 euros.

Mme Assibat termine enfin par remercier et féliciter l'ensemble du personnel municipal pour leur travail au quotidien. Grâce à leur rigueur, les résultats sont très bons, et permettent ainsi aux élus de réaliser les projets et répondre ainsi aux attentes des aturins.

9- TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES COMMUNALES – ANNEE 2018 (DELIBERATION N° 2018-027)

Mme Assibat a rappelé à l'Assemblée que faisant suite à l'adoption, au cours de cette même séance, du Budget principal de la commune pour l'exercice 2018, il convenait désormais pour le Conseil Municipal de se prononcer sur les taux des trois contributions directes communales (dites "taxes ménages") pour l'année 2018 et ce, afin d'obtenir un produit fiscal "attendu" de 3.352.127 euros nécessaire pour permettre l'équilibre du Budget principal de la ville pour cet exercice.

Pour se faire, il était ainsi proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (parts communales) par rapport à l'année 2017.

Considérant que les bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2018, telles que communiquées par les services de l'Etat à la commune, s'élevaient respectivement à 9.438.000 euros pour la Taxe d'Habitation, à 9.895.000 euros pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et à 148.700 euros pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, pour obtenir un produit fiscal "attendu" de 3.352.127 euros nécessaire à l'équilibre du Budget principal de la ville pour l'exercice 2018, a décidé de fixer, comme suit, les taux respectifs des trois contributions directes communales dites "taxes ménages" (pas d'augmentation comparé à l'exercice 2017) :

- 16,55 % pour la Taxe d'Habitation ;
- 17,37 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ;
- 48,00 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Pour l'année 2018, les bases fiscales prévisionnelles de la commune telles que notifiées par les Services Fiscaux sont les suivantes :

	2013 <i>Réel</i>	2014 <i>Réel</i>	2015 <i>Réel</i>	2016 <i>Réel</i>	2017 <i>Réel</i>	2018 <i>Prévisionnel</i>	Evolution % 2017 / 2018
Bases TH	9.214.297	9.239.226	9.676.089	9.311.893	9.314.453	9.438.000	+ 1,33 %
Bases TFB	8.918.207	9.058.215	9.684.101	9.738.864	9.880.280	9.895.000	+ 0,15 %
Bases TFNB	145.626	155.038	148.028	149.283	147.371	148.700	+ 0,90 %
Total	18.278.130 (+ 5,41 %)	18.452.479 (+ 0,95 %)	19.508.218 (+ 5,72)	19.200.040 (- 1,58)	19.342.104 (+ 0,73)	19.481.700	+ 0,72 %

Pour rappel, les taux moyens nationaux et départementaux de fiscalité directe locale appliqués par les communes étaient les suivants :

	Taux moyen national (2017)	Taux moyen départemental (2017)	Taux communaux applicables sur Aire (2017)	Taux communaux applicables sur Aire (proposition pour 2018)	Taux plafonds communaux (2018)
Taxe d'Habitation (TH)	24,47 %	25,51 %	16,55 %	16,55 %	54,37 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	21,00 %	19,69 %	17,37 %	17,37 %	51,00 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	49,46 %	53,45 %	48,00 %	48,00 %	130,83 %

10- ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS A LA CONDUITE AUTOMOBILE (AUTO PREM'S) (DELIBERATION N° 2018-028)

Par délibération en date du 4 juillet 2014, le Conseil Municipal a précédemment approuvé les modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile en fixant le montant de chaque allocation à 500 euros. Il a par ailleurs précisé que la dépense serait imputée à l'article 6574 du Budget Principal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté l'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile (Auto Prem's) aux candidats suivants :

- M. Vincent Labrouche qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 27 février 2018 et habitant Aire sur l'Adour 164 rue des Jonquilles.
- Mme Laurie Millard qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 13 février 2018 et habitant Aire sur l'Adour 14 rue du Jardin.
- Mme Jessy Okonski qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 24 novembre 2017 et habitant Aire sur l'Adour 3639 route de Pau.
- Mme Laura Fabères qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 9 mars 2018 et habitant Aire sur l'Adour 6 rue Jean Rostand.

11- REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES EN ETAT D'ABANDON (DELIBERATION N° 2018-029)

M. Pomiès rappelle que des sépultures, dont les dernières inhumations remontent à plus de quarante ans, n'étaient plus entretenues et se dégradaient.

Toutes ces dégradations risquaient de provoquer des dégâts aux sépultures voisines et des accidents aux usagers du cimetière.

La commune d'Aire sur l'Adour avait engagé une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon prévue à l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales.

Les procès-verbaux règlementaires de constat d'abandon ont été réalisés le 1er décembre 2014 (1^{er} constat) et le 1er mars 2018 (2nd constat).

Ainsi l'état d'abandon de 57 concessions dans le cimetière communal de Subéhargues ont été constatées :

Emplacement	Achat	Nom	DEFUNTS Nom et prénom	DEFUNTS Nom de jeune fille	Date de décès
4-PERI-16	03/01/1921	PESCAY	PESCAY Louise		26/12/1920
4-PERI-18	16/04/1916	TAUZIET	DUTAUZIET Euphrasie		16/04/1916
4-PERI-24	16/01/1953	ARRAT	BEAUMONT Marie Germaine	GOURGUES	29/01/1975
4-PERI-38	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-PERI-44	16/10/1962	SAINT-PE	LAMARQUE Marcel		14/04/1905
4-PERI-45	11/07/1951	TAUZIET	TAUZIET Victor		14/04/1905
4-PERI-54	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-PERI-60	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-PERI-61	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-PERI-62	Non achetée	DESMOULIES	DESMOULIES Jean-Pierre		02/03/1950
4-PERI-67	08/10/1949	VIDAL	SARRAN Adélaïde	SEBIE	17/07/1948
4-PERI-71	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-PERI-74	17/10/1961	TAUZIET	TAUZIET Marie Marguerite		08/12/1965
4-PERI-75	17/10/1961	TAUZIET	TAUZIET François		23/04/1905
4-PERI-76	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-A-85	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-A-89	Non achetée	ESCOS	ESCOS Marie Louise	LAFARGUE	14/10/1976
4-A-91	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-A-94	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-A-96	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-A-99	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-A-104	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-A-106	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-A-108	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-A-117	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-A-119	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-A-120	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-A-121	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-A-123	Non achetée	DUCOURNAU	DUCOURNAU Amélie		17/04/1905
4-A-124	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-A-125	Non achetée	CLAVE	INCONNU		
4-A-126	19/01/1972	LINES	BOUEILH Julienne Louise	ROUCHY	03/03/1971

4-A-127	19/01/1972	LINES	BOUEILH Sébastien		25/04/1968
4-A-132	Non achetée	PONS	INCONNU		
4-B-163	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-B-166	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-B-168	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-B-169	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-B-170	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-B-171	Non achetée	CASTAGNON	CASTAGNON Marthe	MASSAX	14/05/1956
4-B-173	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-B-174	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-B-175	Non achetée	PESCAV	INCONNU		
4-B-181	Non achetée	DUVIGNAU	INCONNU		
4-B-183	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-B-184	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-B-190	Non achetée	DUGARRY	INCONNU		
4-B-193	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-B-203	Non achetée	LACOULOUMERE	LACOULOUMERE Marie	PRIAM	21/04/1959
4-B-210	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-B-211	Non achetée	PUPATTI	PUPATTI Olinto Giovanni		29/12/1957
4-B-212	Non achetée	DAUDIGNON	DAUDIGNON Maria	PRIAM	12/11/1957
4-C-215	27/12/1951	DAUGA	DAUGA Marie		23/04/1905
			DAUGA Françoise		02/12/1952
4-C-218	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-C-219	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-C-240	Non achetée	INCONNU	INCONNU		
4-C-241	Non achetée	PIRAUBE	PIRAUBE Jean		13/08/1945

Il était demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à reprendre les 57 concessions dans le cimetière communal de Subéhargues dont l'état d'abandon a été constaté.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à reprendre les 57 concessions dans le cimetière de Subéhargues dont l'état d'abandon a été constaté.

12- OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF (DELIBERATION N° 2018-030)

Mme Assibat a rappelé que M. El Ouardani donnait satisfaction dans les missions qui lui ont été données depuis quelques mois.

Considérant que les postes sont créés et supprimés par délibération du Conseil Municipal dans les conditions déterminées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur en la matière, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir un poste permanent titulaire à temps complet d'Adjoint administratif territorial avec effet au 1er juillet 2018.

13- MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF TEMPORAIRE DE VIDEOPROTECTION LORS DES FETES LOCALES (DELIBERATION N° 2018-031)

Afin d'assurer au mieux la sécurité des biens et des personnes pendant les fêtes locales qui se tiendront du 14 au 17 juin 2018, il était proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection le vendredi 15 juin 2018 et le samedi 16 juin 2018 et d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce dispositif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection le vendredi 15 juin 2018 et le samedi 16 juin 2018 et a autorisé M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce dispositif.

14- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE DE MOBILITE SUR L'ADOUR LANDAIS SUR LE TERRITOIRE DE 22 COMMUNES ET AYANT POUR SIEGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE LA COMMUNE DE SAINT-SEVER PRESENTEE PAR L'INSTITUTION ADOUR (DELIBERATION N°2018-032)

M. Pomiès a rappelé qu'une enquête publique est organisée du 9 avril 2018 au 11 mai 2018, sous l'égide de la Préfecture des Landes (arrêté préfectoral DDTM/SG/ARJ/2018-091 du 12 mars 2018), concernant la demande présentée par l'Institution Adour pour la mise en place d'un espace de mobilité sur l'Adour landais, sur le territoire de 22 communes et ayant pour siège de l'enquête publique unique la commune de Saint-Sever.

Aux termes des dispositions de cet arrêté préfectoral, les conseils municipaux des 22 communes ainsi que les conseils communautaires des 5 communautés de communes étaient appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et seuls étaient pris en considération les avis exprimés au plus tard quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Dans ce cadre, il était proposé au Conseil Municipal de formuler un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable concernant la demande présentée par l'Institution Adour pour la mise en place d'un espace de mobilité sur l'Adour landais, sur le territoire de 22 communes et ayant pour siège de l'enquête publique unique la commune de Saint-Sever.

15- TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC GIRATOIRE ROUTE DE BORDEAUX – SYDEC (COMMANDE) (DELIBERATION N° 2018-033)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté la réalisation, par le SYDEC de l'éclairage public pour le giratoire Route de Bordeaux et le versement de la participation communale correspondante à hauteur de 36 807 euros au SYDEC (dossier n° 034797).

Les travaux dont le plan prévisionnel de financement peut ainsi se résumer comme suit :

- Etude technique du dossier,
- Réalisation de 340m de génie civil pour la pose d'un réseau souterrain d'éclairage public,
- Dépose des candélabres existants,
- Fourniture, pose et raccordement de 12 ensembles d'éclairage composés d'un candélabre type America avec crosse et d'une lanterne THOR LED 55 W bi-puissance,
- Fourniture et pose d'une armoire de commande d'éclairage

Montant estimatif TTC :	58 181 euros
TVA pré-financée par le SYDEC :	9 105 euros

Montant HT :	49 076 euros
Subvention apportée par :	
SYDEC :	12 269 euros
<i>Participation communale :</i>	<i>36 807 euros</i>

M. Havard a rappelé que les travaux du rond-point dit « Leclerc » ont pris un peu de retard. Ils devraient se terminer début juillet.

S'agissant de la rue Méricam, le SYDEC a rencontré des difficultés avec l'entreprise qui réalisait les travaux (2,5 mois de retard). Un nouveau planning doit être prochainement fourni.

Puis, les travaux du Quai des Graverots, les entreprises ont été retenues pour les VRD et la passerelle. Les travaux démarreront en mai pour se terminer en octobre.

16- QUESTIONS DIVERSES

Mme Dauba a commenté, en détails, aux Elus municipaux le compte rendu d'activité de la saison 2017 de la piscine municipale sur la base notamment des éléments précédemment transmis, avec leurs convocations, à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Ce bilan a été présenté en commission « Sports » le 28 mars 2018.

Dates d'ouverture :

- Ouverture des bassins : Lundi 29 mai 2016 à 8h00.
- Fermeture des bassins : Vendredi 15 septembre 2017 à 18h00.
- Fermeture occasionnelle des bassins : aucune journée.

Total : 110 journées de fonctionnement sur la saison 2017 (119 journées en 2016).

Personnels de surveillance et d'enseignement :

- 1 éducateur sportif principal de 1ère classe, BEESAN (personnel titulaire) : M. Alain HAUDET.
 - 1 éducateur sportif principal de 1ère classe, BEESAN (personnel titulaire) : M. Vincent BOP.
 - 1 éducateur sportif, BEESAN (personnel saisonnier) : Mme Marina SALEILLE.
 - 2 BNSSA (personnels saisonniers) : M. Emmanuel PAGES (juillet) et MM. Ugo RYCKMAN et Emmanuel PAGES (août)
- Total : 2 agents titulaires à temps complet et 3 agents saisonniers à temps complet.

Personnels d'entretien et de caisse :

- 2 agents saisonniers en mai et juin.
- 4 agents saisonniers en juillet.
- 4 agents saisonniers en août.
- 1 agent saisonnier en septembre.

Total : un effectif de 11 agents saisonniers (11 jeunes étudiant(e)s ont été recruté(e)s cette année).

L'ECOLE MUNICIPALE DE NATATION

Objectifs :

- Permettre au plus grand nombre d'accéder à l'apprentissage et au perfectionnement de la natation avec une progression adaptée, cohérente, évaluée, enrichie par un milieu riche et une durée suivie.
- Etre complémentaire des enseignements aquatiques reçus à l'école EPS.
- Permettre aux enfants d'accéder à une autonomie suffisante en arrivant au collège : "Je vais à la Cité, je sais nager".
- Entretenir et améliorer sa santé physique (Aquagym, Aquabike, Aquawork, natation sportive et loisir avec ou sans palmes). SPORTS SANTE.

Fonctionnement :

- Mise en place de stages adaptés par niveaux (débutants : les Grenouilles disposent de 2 niveaux avec 15 leçons, le perfectionnement avec les Dauphins qui disposent de 4 niveaux et 10 leçons).

- Apprentissage en petit collectif (groupes de 6 enfants maximum pour les groupes grenouilles, groupe de 8 à 20 enfants selon les autres niveaux, développement de l'émulation).
- Harmonisation et cohésion avec les outils éducatifs et pédagogiques enseignés par le personnel enseignant.
- Enrichissement du milieu (aménagement d'outils pédagogiques diversifiés : cage d'immersion, lignes de nage tendues, toboggan, plongeurs, etc...).
- Développement et création de lien social.
- Mise en place de critères de réussite.
- Tarification des modules éducatifs à la portée du plus grand nombre.
- Remises de diplômes en fin de cycle.

Critères de réussite :

- Assiduité des enfants durant la durée du stage.
- Plaisir de participer collectivement aux séances de natation.
- Améliorer l'autonomie en milieu aquatique.
- Réduire ou faire disparaître les difficultés aquaphobiques.
- Réussir aux tests de fin de stage (nage ventrale, nage dorsale, plonger, s'immerger avec facilité et récupérer un objet à 1m60).

Points forts :

- Fidélisation des enfants des modules « Grenouilles » des saisons précédentes passés au module « Dauphins ». Les familles ont bien compris la stratégie évolutive de l'Ecole Municipale de Natation : l'enfant construit progressivement son apprentissage natation sur plusieurs années. Aujourd'hui, des jeunes diplômés MNS ou surveillant de baignade ont suivi leur apprentissage natation dès l'âge de 6 ans à la piscine municipale d'Aire sur l'Adour.
- Bonne ambiance durant toute la saison.
- Très bon relationnel avec les familles.
- Augmentation des nageurs indépendants durant le créneau de 12h30 à 13h15 et 18h30 à 19h45, nage avec palmes ou sans palmes.
- Public très divers : nageurs poursuivant une rééducation suite à un traumatisme, préparation à une compétition, entretien de sa santé...).

Point sensible :

- Augmentation des enfants en grande difficulté d'adaptation au milieu aquatique.
- Diminution des inscriptions dans les modules « Grenouilles ».
- Organisations compliquées avec les cours des Dauphins dues à la fidélisation progressive des nouveaux inscrits (en moyenne 50 inscrits en Grenouille par saison). Manque de créneaux.
- Gestion des réservations des cours d'aquabike (incivilité avec les réservations).

Fréquentation par groupe et par module de l'Ecole Municipale de Natation (saison 2017) :

Groupe ("Grenouilles")	Total	Aturins	Extérieurs	Abandon	Absent
G1 et G2	14	11	3	0	0
G3 et G4	12	8	4	0	2
G5 et G6	7	3	4	1	0
G7 et G8	10	1	9	1	0
G9 et G10	8	3	5	0	0
Jardin aquatique	18	12	6	1	0
Adultes	5	1	4	0	0
TOTAL	74	39 (53 %)	35 (47 %)	3	2
RATTRAPAGE	8				

Groupe ("Dauphins")	Total	Aturins	Extérieurs	Abandon	Absent
Petits Dauphins Grenouilles	73	45	28	0	0
Grands Dauphins	36	19	17	0	0
Adolescents	12	7	5		
TOTAL	121	71 (59 %)	50 (41 %)	0 (0 %)	0 (0 %)

Aquagym/Aquawork	Total	Aturins	Extérieurs
TOTAL	34	21 (62 %)	13 (38 %)
Aquabike	Total	Aturins	Extérieurs
TOTAL	62	40 (65 %)	22 (35 %)

Fréquentation de l'Ecole Municipale de Natation depuis 2010 :

Année	Grenouilles	Dauphins	Marins	Adultes	Jardin aquatique	Aquagym	Aquabike
2010	72	86	25	-	-	65	-
2011	72	84	30	8	-	56	-
2012	63	82	11	10	-	74	-
2013	71	88	13	6	-	67	-
2014	76	86	8	6	-	55	-
2015	69	119	9	9	-	50	72
2016	70	111	7	7	-	29	65
2017	34	114	0	5	17	34	62

Recettes liées à l'Ecole Municipale de Natation depuis 2010 :

Année	Grenouilles	Dauphins	Jardin aquatique	Marins	Adultes	Aquagym/ Aquawork	Aquabike	TOTAL
2010	6320 euros	3687 euros	-	1144 euros	-	1942 euros	-	13.093 euros
2011	6040 euros	4416 euros	-	801 euros	216 euros	2210 euros	-	13.551 euros
2012	4720 euros	4632 euros	-	423 euros	300 euros	2692 euros	-	12.767 euros
2013	4680 euros	4950 euros	-	333 euros	150 euros	2382 euros	-	12.495 euros
2014	6160 euros	5238 euros	-	288 euros	210 euros	1531 euros	-	13.427 euros
2015	7100 euros	7300 euros	-	360 euros	360 euros	2672 euros	5481 euros	23.273 euros
2016	5550 euros	6730 euros	-	230 euros	280 euros	2498 euros	4966 euros	20.254 euros
2017	4250 euros (- 23,42 %)	6060 euros (- 9,96 %)	550 euros	-	200 euros (- 28,57 %)	1658 euros (- 33,63 %)	4632 euros (- 6,73 %)	17.350 euros (- 14,34 %)

LES DROITS D'ENTREE

Droits d'entrée à la piscine municipale perçus en 2017 :

	Tarifs 2017	Nombre d'entrées vendues	Recettes perçues
<i>Tickets enfants 0 à 2 ans</i>	0 €	32	0 €
<i>Tickets enfants 3/11 ans</i>	1,40 €	1123	1572 €
<i>Carnets enfants 3/11 ans</i>	13 € les 10 entrées	49	637 €
<i>Tickets ados 12/16 ans</i>	1,80 €	761	1369 €
<i>Carnets ados 12/16 ans</i>	17 € les 10 entrées	14	238 €
<i>Tickets adultes</i>	2,60 €	1661	4318,60 €
<i>Tickets préférentiels enfants</i>	0,90 €	374	336 €
<i>Tickets préférentiels adultes</i>	1,50 €	45	67,50 €
<i>Tickets après 18 heures</i>	1,20 €	308	369,60 €
TOTAL	-	4367	8.907,70 €

LA FREQUENTATION

Statistiques de fréquentation de la piscine municipale depuis 2010 :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<i>0 à 2 ans</i>	61	75	71	135	86	126	125	32
<i>Enfant individuel (3-16 ans)</i>	4012	3185	3692	3785	2480	3174	2845	1884
<i>Enfant avec carnets de 10 entrées (3-16 ans)</i>	1320	930	1350	910	760	430	460	600
<i>Enfant préférentiel (3-16 ans)</i>	204	39	13	48	16	52	1	374
Sous-Total "Enfants"	5597	4229	5126	4878	3342	3782	3431	2890
<i>Adulte individuel (17 ans et +)</i>	2487	2221	2837	3090	1857	2650	2699	1661
<i>Adulte préférentiel (17 ans et +)</i>	26	38	73	110	34	34	64	45
Sous-Total "Adultes"	2513	2259	2910	3200	1891	2684	2763	1706
Entrées après 18h00	763	769	846	912	484	663	538	308
Sous-Total "Enfants" + "Adultes"	8873	7257	8882	8990	5717	7129	6732	4904
<i>Centre de découverte sportive (CDS)</i>	121	104	84	98	124	76	123	135
<i>Centre de vacances enfants</i>	-	-	-	-	-	-	-	163
<i>Licenciés Associations sportives Aturines (après 18h00)</i>	72	192	177	184	36	-	206	328
<i>Scolaires (maternelle et élémentaire)</i>	1333	1216	1632	1185	1565	2209	1796	1688
<i>Collège/Lycée Gaston Crampe et LEP Jean d'Arcet</i>	288	183	273	286	241	103	187	234
<i>Centres adaptés adultes</i>	0	0	98	26	68	15	18	8
<i>CLSH d'Aire sur l'Adour</i>	492	415	507	570	63	151	486	231
Total "Groupes"	2306	2110	2771	2349	2097	2554	2816	2787
Sous-Total "Entrées publiques"	11.179	9367	11.653	11.339	7.814	9.683	9.548	7.691
<i>"Grenouilles"</i>	1080	1093	1102	917	921	1198	862	504
<i>"Dauphins" / Ados</i>	940	986	996	1002	1109	1015	922	709
<i>"Marins"</i>	96	79	85	45	43	47	15	-

<i>Natation adultes</i>	0	58	63	54	77	70	40	24
<i>Aquagym</i>	470	513	689	572	377	230	280	221
<i>Aquabike</i>	-	-	-	-	-	378	603	520
<i>Jardin aquatique</i>	-	-	-	-	-	-	-	52
Sous-Total "Ecole de natation"	2586	2729	2935	2590	2527	2938	2722	2030
Total Général	13.765	12.096	14.588	13.929	10.341	12.621	12.270	9.721

Plus grande fréquentation journalière :

Année 2010 : 486 (mardi 10 août 2010).

Année 2011 : 356 (lundi 11 juillet 2011).

Année 2012 : 414 (mardi 24 juillet 2012).

Année 2013 : 408 (mardi 9 juillet 2013).

Année 2014 : 356 (mardi 15 juillet 2014).

Année 2015 : 372 (mercredi 15 juillet).

Année 2016 : 313 (mardi 19 juillet).

Année 2017 : 249 (mardi 22 août).

LES COUTS ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE MUNICIPALE

Evolution des dépenses liées à la piscine municipale depuis 2012 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Sonorisation aquagym/	1 103,31					349,00
Tables		139,00				
Pompes		8 519,71				
Sèches cheveux		1 053,27				
Insufflateur		170,00				
Auto-laveuse		4 183,61				
Echelle			2 763,60			
Défiibrillateur			2 200,64			
Aquabikes				8 800,04		
2 VTT					1 000,00	
Chronomètre					329,90	
Réfrigérateur					249,99	
Divers (ballons, sifflets, filets...)						575,72
Compresseur						169,00
Chariot						415,00
TOTAL	1 103,31 €	14 065,59 €	4 964,24 €	8800,04 €	1 579,89 €	1 508,72 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
	2012	2013	2014 (dépenses arrêtées au 22/09/2014)	2015 (dépenses arrêtées au 19/10/2015)	2016 (dépenses arrêtées au 14/10/2016)	2017	Evolution en % (2016/2017)
Eau	6477,90 €	5857,97 €	7793,07 €	7965,74 €	5014,70 €	6792,23 €	+ 35,45%
Electricité	8121,70 €	7937,06 €	8259,54 €	11197,65 €	10539,64 €	11377,94 €	+ 7,95 %
Gaz *	4371,84 €	3348,16 €	17401,89 €	11046,54 €	7595,65	19249,81 €	+ 153,43 %
Produits de traitement	5982,77 €	7058,96 €	7133,90 €	9391,93 €	7980,04 €	5764,40 €	- 27,76 %
Fournitures de petit équipement	174,00 €	1781,47 €	1923,91 €	1386,22 €	2311,86 €	1173,50 €	- 49,24 %
Vêtements de travail	321,75 €	674,27 €	425,28 €	827,80 €	381,60 €	458,52 €	+ 20,16 %
Fournitures administratives	0,00 €	10,52 €	0,00 €	0,00 €	262,80 €	0,00 €	-
Autres matières et fournitures	1932,89 €	4445,25 €	2029,46 €	3486,73 €	2351,85 €	706,85 €	- 69,95 %
Travaux piscine (peinture...)	150,01 €	17.829,24 €	0,00 €	132,26 €	2450,51 €	50,28 €	-
Dépannage	2387,01 €	325,83 €	1782,98 €	2992,23 €	1680,32 €	637,20 €	- 62,07 %
Maintenance	1209,15 €	1154,06 €	1180,20 €	1202,40 €	317,88 €	41,88 €	- 86,83 %
Honoraires	1033,80 €	535,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Analyse de l'eau	634,75 €	1151,47 €	1260,52 €	1579,48 €	401,52 €	352,32 €	- 12,25 %
Dépliants piscine	519,77 €	361,19 €	694,32 €	831,60 €	483,24 €	0,00 €	-
Téléphonie + internet	477,25 €	310,55 €	188,08 €	269,37 €	374,88 €	273,17 €	- 27,13 %
Frais de nettoyage	2155,79 €	1064,44 €	1020,00 €	1020,00 €	1020,00 €	1020,00 €	-
Masse salariale	63.736,74 €	62.748,65 €	62.194,01 €	68.052,91	67.936,34 €	74.471,96 €	+ 9,62 %
TOTAL	111.530,78 €	134.720,78 €	113.287,16 €	121.382,86 €	111.102,83 €	122.370,06 €	+ 10,14 %

* En 2012 : La commune a réglé 16 215,50 € de factures Gaz dont 11 843,66 € mandatés le 19 décembre 2012.

En 2013 : La commune a réglé 21 474,85 € dont 18 126,69 € mandatés le 10 décembre 2013.

Evolution des recettes liées à la piscine municipale depuis 2010 :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Entrées public	14.937 €	12.459 €	15.436 €	15.818 €	9.949 €	13.434 €	12.735 € (- 5,20 %)	8.908 €
Loyer buvette piscine	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 € (+ 0 %)	150 €
Ecole municipale de natation	15.572 €	13.683 €	12.767 €	12.495 €	13.427 €	23.273 €	20.254 € (- 12,97 %)	17.350 €
TOTAL	30.659 €	26.292 €	28.353 €	28.463 €	23.526 €	36.857 €	33.139 € (- 10,09 %)	26.408 €

Le challenge de natation initialement prévu le vendredi 1^{er} septembre a été annulé pour cause d'intempéries. Mme Bourreterre pense que l'augmentation des tarifs du groupe des grenouilles est trop élevée surtout qu'il s'agit d'enfants qui commencent à apprendre à nager et appréhender la peur de l'eau. M. Cabé indique que les tarifs sont passés de 80 à 100 euros pour les Aturins (augmentation de 25 %) et de 120 à 150 euros pour les non Aturins soit une augmentation de 50 %.

M. Pomiès précise à l'assemblée que les travaux de la passe à poissons sont arrêtés et recommenceront en septembre.

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal a été levée à 22h13.

* *

Le texte complet des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera notamment publié au recueil des actes administratifs ainsi qu'au registre des délibérations de la Mairie d'Aire sur l'Adour.

Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public auprès de la Direction Générale des Services.



Le Maire,

M. Xavier LAGRAVE



Le Secrétaire de Séance,

Mme Marie ASSIBAT

